Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

Un **ambitieux plan vélo** pour l'Eure-et-Loir

L'Eure-et-Loir change de braquet

Le 27 mars dernier, les Conseillers départementaux ont adopté à l'unanimité un ambitieux plan d'action visant à faire de l'Eure-et-Loir une référence en matière de développement du vélo. « *Notre objectif consiste à déployer un réseau cyclable sécurisé, continu et attractif* », résume Christophe Le Dorven, Président du Conseil départemental. Trajets du quotidien ou escapades touristiques… le Département va déployer une ossature cyclable à laquelle se grefferont les projets locaux.

55M€

mobilisés sur 10 ans pour le déploiement du Schéma directeur cyclable *(les financements de la Région, de l'Etat et de l'Europe, pouvant représenter jusqu'à 80% d'aide)*

En Eure-et-Loir, près d'un collégien sur deux vit à moins de

10 minutes

à vélo de son établissement.

Depuis 2011, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir joue un rôle moteur, avec notamment l'aménagement de « véloroutes », ces grands itinéraires à vocation touristiques, et l'accompagnement des projets de pistes cyclables menés par les collectivités.

« Devenir le chef de file en matière de développement du vélo »

Décidé à aller plus loin, alors que les enjeux liés à la transition écologique imposent de développer ce mode de transport et que la récente crise sanitaire a modifié les habitudes de certains actifs et touristes, le Conseil départemental confère un nouvel élan à sa stratégie. Pour décliner cette ambition, les Conseillers départementaux ont en effet adopté à l'unanimité le 27 mars dernier un « Schéma directeur cyclable » volontariste, qui se base sur une vaste étude stratégique co-financée par l'ADEME [l'agence de transition écologique]. Ce plan permet de planifier dans le temps les actions à déployer pour améliorer et encourager la pratique du vélo, que ce soit pour les trajets du quotidien ou dans une optique touristique. « *Notre ambition est de faire en sorte que l'Eure-et-Loir devienne un département chef de file en matière de développement du vélo* », explique Hervé Buisson, Vice-président du Conseil départemental en charge de l'eau, de la biodiversité et des mobilités douces.

La priorité : sécuriser les trajets à vélo

« *63% des Euréliens déclarent que le manque d'infrastructures sécurisées est un frein à l'utilisation du vélo* », ajoute Hervé Buisson. Alors qu'un Eurélien sur deux vit à moins de 20 minutes de vélo de l'une des dix principales villes du département, la création d'un maillage de voies cyclables entre les principaux pôles de vie permettra de développer l'usage du vélo au quotidien, pour les trajets domicile-travail, rejoindre les commerces ou les établissements scolaires. Pour le temps d'une balade ou les grandes escapades touristiques, le déploiement d'un véritable « écosystème vélo » est indispensable pour offrir toute une gamme de services aux promeneurs qui profitent des véloroutes.

206 000

Euréliens vivent à moins de 20 minutes à vélo de l'une des dix principales villes du département.

1/4

des actifs euréliens travaillent et résident dans la même commune.

378 km

de voies cyclables à aménager pour créer une véritable ossature départementale, à laquelle viendront se greffer les projets cyclables locaux

Ce plan se décline en trois grands axes et un programme d'action sur dix ans :

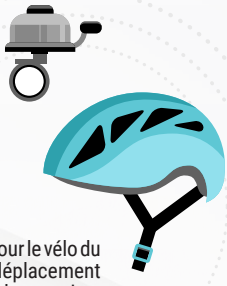

1

Sécuriser les trajets à vélo

Action 1.1 : Aménager une **ossature cyclable départementale** pour le vélo du quotidien permettant de développer la pratique de ce mode de déplacement actif. L'ossature permettra la connexion de projets cyclables locaux. Les aménagements seront de différents types : voie verte, piste cyclable, jalonnement ou réaffectation de route à faible circulation à l'usage unique des vélos. ils permettront d'assurer la sécurité du cycliste et de faciliter la pratique du vélo tout en s'adaptant à l'environnement et aux territoires.

Action 1.2 : Programmer l'entretien des **aménagements départementaux**. L'entretien des voies et de la signalétique de l'ossature cyclable est le corollaire indispensable à l'utilisation des aménagements. Le Département doit programmer l'entretien de ses aménagements et mener une réflexion sur les modalités de gestion, en lien avec ses partenaires et les territoires.

Action 1.3 : **Accompagner les collectivités,** financièrement et techniquement, dans le développement du vélo du quotidien, en enclenchant une dynamique auprès des EPCI d'abord, puis des communes et en encourageant la réalisation de schéma directeur cyclable à l'échelle des territoires. Le Département a voté des dispositifs financiers permettant de soutenir les projets vélos des collectivités : AAP projets structurants, transition écologique et mobilités douces.

Action 1.4 : Aménager en site propre certains tronçons prioritaires des véloroutes et sécuriser les zones à risques, pour en faire des itinéraires reconnus pour **leur accessibilité et leur sécurité** pour et par tous les publics.

Action 1.5 : Renforcer le jalonnement et son entretien pour une **meilleure lisibilité des principales véloroutes,** en programmant la veille et l'entretien annuel et en créant des outils de planification

Action 1.6 : Favoriser l'émergence de **boucles touristiques à vélo,** pour densifier le réseau de boucles touristiques depuis les itinéraires structurants existants (les véloroutes) ou en projet

2

Développer l'écosystème vélo

Action 2.1 : Déployer le programme **Objectif Employeur Pro Vélo** sur les établissements départementaux : proposer des actions de sensibilisation aux déplacements du quotidien à vélo et équiper les établissements départementaux de stationnements vélo pour que des agents deviennent des ambassadeurs convaincus de la mobilité cyclable.

Action 2.2 : Continuer d'équiper les établissements sous maîtrise départementale de **stationnements vélos** comme les collèges, par exemple

Action 2.3 : Déployer des **services vélo** tout au long des véloroutes en développant notamment les aires ou haltes de service vélo en fonction des besoins mais aussi en améliorant la signalétique dans les gares, en lien avec les collectivités et l'ensemble des acteurs de la filière touristique.

3

Recréer la culture et le réflexe vélo chez les habitants

Action 3.1 : **Promouvoir le vélo du quotidien** auprès des publics cibles, pour donner envie à tous de (re)tester le vélo et accompagner les changements de pratique. Le Département développera notamment une stratégie de communication, accompagnera les collèges sur la sensibilisation au vélo dans les établissements, animera des événements lors de la semaine de la Mobilité et de Mai à Vélo

Action 3.2 : Susciter et **soutenir les événements** portés par des acteurs locaux sur le vélo tourisme, vélo loisirs et vélo sportif en rendant les événements locaux sur le vélo plus visibles et en facilitant leur organisation.

Action 3.3 : **Communiquer sur le vélotourisme** en Eure-et-Loir par des vecteurs média vers les publics euréliens et franciliens, pour promouvoir une destination privilégiée pour le cyclotourisme et l'excursionnisme.

Action 3.4 : **Impulser une dynamique forte** en faveur du vélo auprès des élus locaux. Les collectivités locales s'intéressent de plus en plus à cette thématique et des projets émergent. Cette dynamique mérite d'être accompagnée et renforcée afin que les projets s'articulent les uns avec les autres pour un maillage et une cohérence optimisés sur les territoires. L'objectif du Département est d'entraîner les élus locaux à orienter leur stratégie vers le développement du vélo comme mode de transport du quotidien en organisant par exemple des formations (pour élus et techniciens) sur les aménagements cyclables.

Action 3.5 : **Piloter et animer le Schéma cyclable**. Le Département s'est doté d'un poste pour piloter, animer et coordonner le schéma. Par ailleurs, ses différentes directions et Eure-et-Loir Tourisme contribueront activement à la mise en œuvre du programme d'action.

Au quotidien, le réflexe vélo

À travers son « Schéma directeur cyclable », le Département affiche son ambition : faire du vélo un moyen de déplacement sûr et attractif pour les Euréliens pour leurs trajets du quotidien.

Économies pour les ménages, meilleure qualité de l'air, meilleure condition physique… les avantages liés aux mobilités « douces » sont nombreux. Afin d'encourager l'usage du vélo au quotidien (trajets domicile-travail, accès aux établissements scolaires, aux commerces…), le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a l'ambition de créer une véritable ossature de voies cyclables. « *Notre priorité consiste à aménager des voies cyclables sécurisées et à résorber les tronçons à risques* », relève Stéphane Lemoine, Vice-président du Conseil départemental en charge des infrastructures routières, mobilités et voies douces.

L'enjeu consiste notamment à relier une grande partie des « Bourgs-Centres » que compte l'Eure-et-Loir, ces communes concernées par le programme départemental de revitalisation (renforcement de la présence de commerces locaux, de services publics, aménagements pour l'attractivité touristique, mise en valeur du patrimoine…). « *Pour faire en sorte que les actifs et leurs enfants aient davantage recours au vélo, il convient d'assurer un accès cyclable vers les zones d'activité et de loisirs, de multiplier les stationnements et de sensibiliser aux bienfaits du vélo* », précise Hervé Buisson.

La liaison Maintenon-Dreux sur de bons rails !

Une ambition qui s'illustre, par exemple, avec le souhait du Département de créer une liaison cyclable de 22 km entre Maintenon et Dreux, en s'appuyant le plus souvent possible sur l'ancienne ligne du réseau ferroviaire qui reliait Auneau à Dreux. Ce tracé se positionnera prioritairement sur les emprises ferroviaires encore mobilisables de cette voie désaffectée et sur des portions de routes départementales, communales ou chemins ruraux. Les études préalables à l'aménagement seront lancées dès cette année. Pour ce projet estimé à près de 10 millions d'euros, le Département peut compter sur le soutien financier de la Région.

Le Département accompagne les collectivités

Au-delà des aménagements qu'il réalisera, le Conseil départemental accompagne également les collectivités euréliennes financièrement et techniquement. Le Fonds d'aide « Transition écologique et mobilités douces » vise par exemple à accompagner les communes et communautés de communes dans les projets de liaisons cyclables, pour desservir leurs équipements (écoles, loisirs…), grâce à des voies sécurisées.

Le vélo, au cœur de stratégie touristique

Alors que le tourisme à vélo est une activité de plus en plus pratiquée et que la France se positionne comme la deuxième destination mondiale, derrière l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours cyclistes chaque année, l'Eure-et-Loir a de précieux atouts pour devenir une destination prisée. Aux portes du bassin francilien et ses 12 millions d'habitants, notre département est traversé par trois tracés inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes, grâce à l'implication du Conseil départemental depuis 2011 :

- **la Véloscénie,** qui relie Paris au Mont-Saint-Michel via Épernon, Maintenon, Chartres, Illiers-Combray, Thiron-Gardais et Nogent-le-Rotrou.
- **la Saint-Jacques à Vélo,** qui longe les voies pédestres de Saint-Jacques-de-Compostelle en empruntant le tracé de la Vallée de l'Eure à vélo.
- **la Vallée du Loir à Vélo,** de Saint-Éman à Angers via Bonneval, Châteaudun et Cloyes-sur-le-Loir.

En outre, les élus départementaux souhaitent encourager le déploiement de boucles locales et favoriser le tourisme de proximité. Actuellement, l'Eure-et-Loir rassemble 27 boucles locales, pour un total de 600 km.

22 millions de Français s'adonnent au vélotourisme durant leurs vacances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, UN EMPLOYEUR QUI MONTRE L'EXEMPLE !

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir est un employeur de premier plan avec 2000 agents évoluant sur 90 sites (collèges, sites médico-sociaux, pôles administratifs…). Afin d'encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, le Département souhaite sensibiliser ses agents aux avantages de la petite reine, tout en équipant ses sites de stationnements de qualité.
Depuis 2021, une aide financière accompagne les agents pour une partie des frais engagés par les déplacements domicile-travail réalisés à vélo.
A terme, le Conseil départemental vise l'obtention du label « Objectif Employeur Pro Vélo », mettant en valeur la culture vélo au sein de la collectivité. ■

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

le Département rayonne à VÉLO !

CONTACT

ANNE-CÉCILE JEANNEAU

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
CHEFFE DE PROJET DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

PORT. 06 30 02 01 22 / TÉL. 02 37 88 82 47

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR
28028 CHARTRES CEDEX